

ENCAISSE RÉGLEMENTAIRE

1 L'encaisse réglementaire représente le niveau d'encaisse théorique nécessaire au
2 Distributeur afin de financer ses activités courantes jusqu'au moment de l'encaissement
3 des comptes à recevoir lui permettant de récupérer les sommes avancées. Tel que
4 prévu à l'article 49 de la Loi sur la Régie de l'énergie, l'encaisse réglementaire est
5 incluse dans la base de tarification et rémunérée au même titre que les autres actifs
6 composant la base de tarification et contribuant à réaliser les activités de l'entreprise.

1 MÉTHODE DE CALCUL DE L'ENCAISSE

7 Une description détaillée de la méthode de calcul de l'encaisse réglementaire a été
8 présentée au dossier R-3579-2005¹. L'encaisse est calculée selon la méthodologie
9 *lead/lag*, reconnue dans le domaine de la réglementation, qui consiste en une étude des
10 délais nets de perception des comptes à recevoir des clients et de paiement aux
11 fournisseurs de services. Ces délais nets sont appliqués aux dépenses d'opérations
12 courantes pour dégager pour chacune d'entre elles un niveau d'encaisse théorique.

13 Chaque année, le Distributeur revoit les délais de perception et de décaissement
14 (intrants de l'étude *lead/lag*) de même que les composantes de charges à la base du
15 calcul de l'encaisse réglementaire. De plus, un ajustement annuel du délai de perception
16 des comptes à recevoir est effectué pour refléter l'impact de la provision réglementaire.

17 Le calcul de l'encaisse requise est établi pour chacune des unités du Distributeur, et
18 l'encaisse réglementaire, telle que présentée dans les tableaux 1 à 3 de la présente
19 pièce, est obtenue en consolidant les montants d'encaisse de chacune de ces unités. Le
20 Distributeur rappelle que les délais d'encaissement des comptes clients, utilisés dans le
21 calcul de l'encaisse, correspondent à des délais d'encaissement théoriques, soit des
22 délais de systèmes. Les délais réels d'encaissement pourraient s'écarter sensiblement
23 des délais théoriques et leur utilisation dans le calcul pourrait créer une pression à la
24 hausse ou à la baisse sur le niveau d'encaisse requis.

¹ R-3579-2005, HQD-9, document 3, section 2.1.

2 ENCAISSE RÉGLEMENTAIRE POUR LES ANNÉES 2011, 2012 ET 2013

1 L'encaisse réglementaire pour chacune des années 2011, 2012 et 2013 est présentée
2 respectivement dans les tableaux 1 à 3.

3 La hausse de l'encaisse réglementaire de 165 M\$ de 2012 à 2013 est attribuable d'une
4 part, à l'augmentation des délais de perception liée à la provision réglementaire et,
5 d'autre part, à l'augmentation des charges, principalement les achats d'électricité et les
6 achats de services de transport. L'ajustement lié à la provision réglementaire passe de
7 -0,7 jour en 2012 à 5 jours en 2013 compte tenu d'une hausse de la provision
8 réglementaire passant de -14,2 M\$ en 2012 à 92 M\$ en 2013. L'augmentation des
9 délais de perception entraîne donc une hausse des délais nets en moyenne de l'ordre
10 de six jours avec un impact significatif sur l'encaisse réglementaire estimé à 130 M\$. Par
11 ailleurs, l'augmentation des deux postes de dépenses, achats d'électricité et achats de
12 services de transport, est responsable d'une hausse de l'encaisse estimée à 25 M\$.

TABLEAU 1
ENCAISSE RÉGLEMENTAIRE RÉELLE 2011 (EN MILLIERS DE \$)

DESCRIPTION DES VARIABLES	DÉPENSES 2011	Net	TAUX ((2) / 365 jrs)	ENCAISSE ((1) * (3))
	(1)	(2)	(3)	(4)
CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN				
Salaires	199 277	30,18	8,27%	16 475
Remises gouvernementales	173 692	23,18	6,35%	11 029
Autres dépenses	<u>400 603</u>	14,31	3,92%	15 710
	773 571			
TAXES				
Taxe sur les services publics (TSP)	39 628	170,03	46,58%	18 460
Taxes municipales et scolaires	12 247	109,23	29,93%	3 665
ACHATS				
Achats d'électricité	4 967 025	12,99	3,56%	176 839
Achats de services de transport	2 659 900	13,00	3,56%	94 700
Achats de combustibles	92 200	13,01	3,57%	3 287
EFFET DES TAXES À LA CONSOMMATION				(55 330)
Provision pour créances douteuses				(278 155)
TOTAL DE L'ENCAISSE RÉGLEMENTAIRE				6 680

TABLEAU 2
ENCAISSE RÉGLEMENTAIRE 2012 (EN MILLIERS DE \$)

DESCRIPTION DES VARIABLES	<u>DÉPENSES</u> <u>2012</u>	<u>Net</u>	<u>TAUX</u> <u>((2) / 366 jrs)</u>	<u>ENCAISSE</u> <u>((1) * (3))</u>
	(1)	(2)	(3)	(4)
CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN				
Salaires	192 715	29,00	7,92%	15 270
Remises gouvernementales	167 972	22,14	6,05%	10 162
Autres dépenses	<u>402 652</u>	15,19	4,15%	16 710
	763 339			
TAXES				
Taxe sur les services publics	40 231	169,57	46,33%	18 639
Taxes municipales et scolaires	13 800	108,67	29,69%	4 098
ACHATS				
Achats d'électricité	4 901 116	12,57	3,43%	168 330
Achats de services de transport	2 583 938	12,57	3,43%	88 746
Achats de combustible	83 634	12,60	3,44%	2 879
EFFET DES TAXES À LA CONSOMMATION				(58 336)
Provision pour créances douteuses				(274 354)
TOTAL DE L'ENCAISSE RÉGLEMENTAIRE				(7 857)

TABLEAU 3
ENCAISSE RÉGLEMENTAIRE 2013 (EN MILLIERS DE \$)

DESCRIPTION DES VARIABLES	DÉPENSES	Net	TAUX	ENCAISSE
	2013		((2) / 365 jrs)	((1) * (3))
	(1)	(2)	(3)	(4)
CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN				
Salaires	238 138	34,50	9,45%	22 512
Remises gouvernementales	207 562	27,68	7,58%	15 739
Autres dépenses	<u>430 200</u>	21,21	5,81%	25 004
	875 900			
TAXES				
Taxe sur les services publics	40 100	179,65	49,22%	19 737
Taxes municipales et scolaires	13 116	117,89	32,30%	4 236
ACHATS				
Achats d'électricité	5 376 600	18,28	5,01%	269 226
Achats de services de transport	2 606 900	18,28	5,01%	130 583
Achats de combustible	100 800	18,31	5,02%	5 057
EFFET DES TAXES À LA CONSOMMATION				(60 800)
Provision pour créances douteuses				(274 354)
TOTAL DE L'ENCAISSE RÉGLEMENTAIRE				156 941